Réunion de Conseil Municipal

Lundi 14 septembre 2015

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT (arrivée à 21h10) et Franck VILLEMAIN

Excusés : Bernard BROGNARD qui donne procuration à Jean-Michel TOURNIER

Secrétaire de séance : Vanessa GUINCHARD

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 juillet 2015 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Extension du périmètre de l'ASA des Combes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'une ASA sur le territoire communal. Il donne lecture d'un courrier de la préfecture demandant à ce que le Conseil Municipal délibère sur l'extension de cette ASA suite à l'assemblée générale du 07 novembre 2014.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'extension de l'ASA des Combes avec l'agrégation des parcelles AD 13, 21, 22, 24 et 25.

3. Validation de devis suite aux différentes réunions de commissions :

L'adjoint au Maire expose la proposition de réaliser des travaux sur le réseau de chauffage dans le bâtiment de l'école. La remise à neuf de l'ensemble de ce réseau permettra de séparer la consommation des deux appartements et celle de l'école.

Après l'étude de la commission, il est proposé de retenir l'entreprise BARBALAT pour un montant de 13 425.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Arrivée de Myriam Vienot à 21h10

L'adjoint au Maire expose la proposition de changer la barrière en bois située devant la salle des Marronniers. La remise à neuf de cette barrière permettra de modifier l'accès aux appartements situés au 1° étage.

Après l'étude de la commission, il est proposé de retenir l'entreprise PANNE pour un montant de 1 309.70 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Suite à une demande de l'association sportive de FRAMBOUHANS quant à des travaux d'assainissement du terrain de football, très souvent impraticable dès qu'il pleut, l'adjoint au Maire expose la proposition de remettre à neuf le drain situé derrière le but côté « Les Ecorces ». Par ailleurs, suite à la création d'un terrain à 7 sur la partie haute du stade, il est proposé également de niveler très partiellement ce terrain.

Après l'étude de la commission, il est proposé de retenir l'entreprise TRIPONNEY Stéphane pour un montant de 2 421.25 € HT.

Après délibération 1 abstention et 14 pour, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

4. Courriers divers

Monsieur le Maire informe que l'Association des Parents d'élèves « les Petits écoliers » propose de financer la peinture qui a été réalisée dans la cour de l'école par l'entreprise GLOBAL pour un montant de 358.08 € TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à répondre positivement par courrier à cette demande.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur MOREL qui remercie le Conseil Municipal suite aux travaux d'accès aux Gîtes « La Loge aux

Jonquilles » réalisés par la commune sur le terrain communal. Par ailleurs, suite à la mise en place d'un PLU sur le territoire communal, Monsieur MOREL demande à ce que ses terrains, situés à proximité de son gîte soient mis en terrain urbanisable, afin qu'il puisse réaliser un garage dans le futur.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal prend note de ce courrier.

5. Renouvellement Contrat de Marie-Hélène MIDEZ :

Le contrat de Madame MIDEZ Marie-Hélène est arrivé à échéance le 20 Août 2015. Il convient donc de le renouveler.
Le Maire propose un Contrat à Durée Déterminée d'un an à compter du 20 Août 2014, selon les mêmes termes que le CDD précédent, sauf que les heures de travail seront à hauteur de 24h00 par semaine scolaire, réparties de la manière suivante :

LUNDI :	6h30 – 8h30 11h15 – 14h00	
MARDI :	6h30 – 8h30 11h15 – 14h00	15h45 – 18h15
JEUDI :	6h30 – 8h30 11h15 – 14h00	15h45 – 18h15
VENDREDI :	6h30 – 8h30 11h15 – 14h00	

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat d'embauche avec Madame MIDEZ.

La séance est levée à 21 h 40.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 14 septembre 2015

Questions diverses

Information n°1 :

Suite aux renseignements auprès du cabinet de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire rappelle la loi quant à l'internat d'une personne causant des troubles sur la voie publique.

Information n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aura lieu le 18 octobre 2015 à FRAMBOUHANS la fête des bûcherons organisée conjointement par l'entreprise PANNE, avec l'association des Jeunes Agriculteurs du Russey.

Information n°3 :

Suite à l'adoption de la Loi NOTR (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) le 16 juillet 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales dispositions concernant l'évolution des intercommunalités.

Information n°4 :

Monsieur le Maire donne le bilan de l'activité périscolaire de l'année 2014-2015, qui montre la bonne activité de ce service.